

- ☑ Ambiance et qualité urbaine
- ☑ Environnement climatique

- ☑ Gestion de l'eau
- ☑ Gestion de la biodiversité

ENJEUX EN QUELQUES MOTS

L'eau est un bien fragile, dont la gestion intégrée est devenue indispensable afin de pallier les problèmes de pollution et de surexploitation. Seulement 0.3% de l'eau présente sur terre est disponible pour la consommation humaine. Il est donc primordial de protéger cette ressource et sa qualité en favorisant la gestion des eaux de pluie et des eaux usées. En maîtrisant les rejets des eaux de pluie urbaines on peut contribuer à la protection des milieux aquatiques, prévenir la pollution due aux effets de «premier flot » et anticiper les risques d'inondation en diminuant les surfaces imperméables. Il est également économiquement avantageux de mieux gérer l'eau en diminuant la consommation d'eau potable pour des usages qui ne la nécessitent pas.

L'activité économique, selon sa nature, aura des incidences plus ou moins importantes sur ces milieux (consommation de la ressource, pollutions, perturbation du cycle de l'eau par imperméabilisation des terres, dysfonctionnement par surcharges des stations d'épuration, etc). En termes d'aménagement, l'enjeu principal concerne la restauration du bon fonctionnement hydraulique et écologique des milieux aquatiques au sein des zones d'activités existantes et une approche intégrée des milieux et des fonctions dans la conception des nouvelles opérations (développement de la biodiversité en inscrivant notamment ces zones dans les trames bleues, confort climatique apporté par les zones humides, limitation de l'imperméabilisation et utilisation de solutions alternatives aux infrastructures lourdes types VRD et STEP).

PRÉCONISATIONS

• Limiter l'étalement urbain excessif et l'imperméabilisation des sols

Agir sur les volumes d'eau pluviale (réflexion sur la topographie, l'orientation des bâtiments et de la voirie notamment) et limiter l'extension des réseaux (eaux potables et eaux usées), constituent les premières mesures de conception des aménagements. C'est pourquoi les opérations de renouvellement urbain sont à privilégier. Lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation, il est essentiel de concevoir des aménagements avec une réflexion sur la topographie (orientation des bâtiments) et l'artificialisation des sols comme, par exemple, avec des espaces de stationnement végétalisés.

> Voir fiches « Politique foncière et programmation » p.90,
« Politique foncière et agriculture » p.88.

• Récupérer et réutiliser les eaux pluviales

La collecte et le stockage des eaux de pluie permettent de bénéficier d'une ressource alternative pour l'arrosage, l'alimentation des toilettes et des baches incendie par exemple. La récupération des eaux de pluie est très réglementée, les eaux récupérées ne peuvent pas être utilisées pour les usages alimentaires ni pour l'hygiène corporelle. L'utilisation de l'eau de pluie en intérieur est possible après demande de dérogation. Les bâtiments utilisant l'eau de pluie en intérieur doivent obligatoirement séparer les deux réseaux afin d'éviter toute contamination du réseau d'eau potable.

• Favoriser des solutions alternatives d'évacuation des eaux de pluie

En préférant des aménagements respectant le cycle de l'eau et en favorisant l'infiltration de l'eau, on diminue les risques d'inondation et on désengorge les réseaux d'assainissement.

Les eaux pluviales sont moins chargées mais leur régime de production irrégulier et les polluants qu'elles contiennent plus difficiles à éliminer comme les hydrocarbures, nécessitent des équipements spéciaux. Noues, fossés, tranchées drainantes, filtres à sables et bassins de rétention sont des exemples d'équipement qui favorisent l'infiltration et le traitement local des eaux de pluie. Les conditions de leur entretien devront être anticipées (responsabilité, fréquence,...). La fonction technique peut rejoindre des composantes de biodiversité et de qualité architecturale dans leur conception, notamment avec le principe des trames bleues.

• Réaliser un diagnostic sur la nature des effluents des entreprises voulant être raccordées au réseau d'assainissement collectif

Les STEP ont pour objectif premier le traitement des effluents domestiques issus de l'activité humaine et ne sont donc pas dimensionnées pour l'élimination de certains polluants spécifiques provenant des entreprises. Cela peut générer un problème au niveau de la valorisation des boues de STEP et de pollution du milieu naturel due à l'inefficacité du traitement. Le déversement d'effluents provenant d'entreprises est soumis à autorisation et les professionnels doivent verser une redevance d'assainissement.

GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Exemples de bonnes pratiques de la gestion intégrée de l'eau

- **Aménagement de la ZAC « Gare de Rungis » par la SEMAPA (94) :** Ce projet pilote en matière de développement durable utilise l'eau récoltée des toitures pour l'arrosage et l'alimentation des toilettes et renvoie les eaux de la voirie dans le réseau public par débit contrôlé grâce à un ancien égout transformé en réservoir.
- **L'établissement et service d'aide par le travail les Papillons blancs sur la commune d'Allaines (80) :** Gestion intégrée des eaux de pluie d'une blanchisserie industrielle. Le chauffage sera assuré par une chaudière à bois alimentée, en partie, par les déchets recyclables produits par l'activité « espaces verts » et également grâce à la plantation de deux hectares de miscanthus arrosés par les eaux de pluie récupérées.

Pour en savoir plus

- Guide méthodologique : La trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées – Juin 2012.
- Gestion des eaux pluviales et usées sur un parc d'activités – ARPE PACA – décembre 2010.
- Récupération et utilisation des eaux de pluie – Fiche n°4 – CERTU ETD - novembre 2010.
Guide pratique Aménagement et eaux pluviales sur le territoire du Grand Lyon – Communauté Urbaine de Lyon – octobre 2008.